

## RAPPEL EN CAS D'INTRUSION D'ACTIVISTES À LA FERME

Des intrusions, des cambriolages et des « occupations » de bâtiments par des activistes sur des fermes canadiennes défilent dans les médias. En raison de la hausse de ces activités, les POIQ souhaitent sensibiliser ses membres aux précautions que vous pouvez prendre pour protéger vos entreprises et vos familles.



### COMMENT PRÉVENIR UNE ENTRÉE NON AUTORISÉE SUR UN SITE DE PRODUCTION?

- Restez au courant de toute activité inhabituelle autour de votre propriété et dans votre région. Encouragez aussi votre famille, ainsi que vos employés et employées, à rester à l'affût.
- Assurez-vous que tous les bâtiments sont verrouillés en tout temps (même quand vous travaillez dans ces bâtiments).
- Assurez-vous que les barrières et clôtures aux chemins d'accès à votre propriété sont fermées et qu'elles sont verrouillées la nuit.
- Assurez-vous que votre terrain privé est clairement identifié avec des panneaux ou autres identifiants (clôtures, barrières, chaînes, etc.), au besoin.
- Utilisez de l'éclairage autour de tous vos bâtiments la nuit. Assurez-vous que la quantité d'éclairage est suffisante pour décourager les intrus.
- Si vous possédez un système d'alarme, utilisez-le.



- Si vous possédez des caméras de sécurité, assurez-vous qu'elles ne sont pas pointées vers les voies publiques et que des panneaux qui soulignent leurs présences sont visibles. Vérifiez les enregistrements régulièrement pour vous assurer qu'aucune activité suspecte n'a été captée.
- Si vous constatez de l'activité suspecte sur ou autour de votre propriété, enregistrez les détails et rapportez-les à votre office et à la police par l'entremise de la ligne non urgente de votre service de police local.
- Contactez les POIQ afin de vous assurez que les candidats qui postulent pour un emploi au sein de votre entreprise n'apparaissent pas sur une liste des activistes connus.

### COMMENT SE CONDUIRE ADVENANT UNE ENTRÉE NON AUTORISÉE SUR UN SITE DE PRODUCTION?

- Appelez la police, au besoin.
- Si vous appelez la police, n'utilisez pas de propos malveillant, tel que : « si vous n'arrivez pas bientôt, je m'en occuperai moi-même. » Ce type de langage pourrait mener la police à vous traiter comme auteur de la violence plutôt que comme victime.



- Ne pas discuter avec les activistes, sauf pour leur rappeler qu'ils se trouvent sur un terrain privé et pour leur demander de quitter le terrain. Informez-les que vous avez appelé la police.
- Ne pas utiliser la force physique envers les activistes.
- Se souvenir qu'ils filmeront probablement le tout et se conduire de manière appropriée.
- Ne pas laisser les activistes seuls dans un bâtiment contenant des animaux et ne pas demeurer seul avec eux dans un bâtiment.
- Filmer la scène à l'aide de votre téléphone cellulaire, si désiré.



### SI VOUS AVEZ DES QUESTIONS OU DES COMMENTAIRES SUR CES RECOMMANDATIONS,

veuillez contactez Michelle Reeves au 450-679-0540, poste 8247 ou par courriel au [mreeves@upa.qc.ca](mailto:mreeves@upa.qc.ca)